



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 février 2001
Français
Original: anglais

Communiqué officiel de la 4276e séance du Conseil de sécurité

**Tenue à huis clos dans la salle du Conseil de sécurité, au Siège, à New York,
le lundi 12 février 2001, à 15 heures**

À sa 4276e séance, tenue à huis clos le 12 février 2001 à 15 heures, le Conseil de sécurité a examiné la situation en Guinée à la suite des attaques récentes le long de sa frontière avec le Libéria et la Sierra Leone, la situation au Libéria et la situation en Sierra Leone.

Conformément à ce qui avait été convenu lors de ses consultations antérieures, le Conseil de sécurité a rencontré la délégation du Conseil de médiation et de sécurité de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Cette délégation était composée du Ministre des affaires étrangères du Mali, qui la dirigeait, du Ministre des affaires étrangères du Togo et du Ministre d'État aux affaires étrangères du Nigéria, qui avaient été invités conformément aux dispositions applicables de la Charte et de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil; et du Secrétaire exécutif de la CEDEAO, qui avait été invité conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Conformément aux dispositions applicables de la Charte et de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, le Président avait également invité les Ministres des affaires étrangères du Libéria et de la Sierra Leone, ainsi que les Représentants permanents de la Gambie et de la Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le Conseil a tenu des débats approfondis et constructifs avec le Conseil de médiation et de sécurité de la CEDEAO, dans un esprit de partenariat véritable entre le Conseil et la CEDEAO.
